



Parc naturel marin du golfe du Lion Bureau du 10 décembre 2020

Délibération n°2020-016

Approbation du procès-verbal du bureau du 04 octobre 2019

- VU l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial et notamment l'article 3
- VU le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire à compter du 17 octobre 2020 sur l'ensemble du territoire de la République
- VU le code de l'environnement et notamment les articles L.334-3 et suivants et R.334-31 et suivants
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°214/2020 du 26 octobre 2020, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du 09 février 2016 approuvant le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuvé le 10 octobre 2014
- VU la délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion n°5 du 24 septembre 2012, accordant délégation au bureau
- VU la délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion n°13 du 22 juin 2017, portant sur la constitution du bureau du conseil de gestion
- VU la délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion n°11 du 05 novembre 2020, portant sur le renouvellement partiel de la constitution du bureau du conseil de gestion

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le bureau peut valablement délibérer

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du bureau du 04 octobre 2019.

Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion du 10 décembre 2020

Article 1

Le bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du bureau du 04 octobre 2019, sans modification.

Article 2

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Michel MOLY

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.

Président du conseil de gestion

20^{ème} Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du bureau du 04 octobre 2019



**18^e BUREAU DU PARC NATUREL MARIN
DU GOLFE DU LION**

PROCÈS-VERBAL

Date : 04 octobre 2019

Lieu : Banyuls-sur-Mer

Participants

Membres du bureau

Président

- Michel MOLY – Représentant de l'instance de gestion de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls

Catégories des services de l'Etat

- Xavier PRUD'HON – DDTM/DML
- Fabrice AUSCHER – DREAL Occitanie

Catégories des collectivités territoriales et leurs regroupements

- Pierre AYLAGAS – Communauté de communes Côte Vermeille-Albères-Illibéris

Catégories des organisations représentatives des professionnels

- Guilhem HUBERT – Association des armateurs privés français

Catégories des usagers de loisir

- Jean-Claude HODEAU – Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers

Catégorie des Parcs naturels régionaux, des aires marines protégées et des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel et des personnalités qualifiées

- Aline FIALA – Comité de conservation de la nature des Pyrénées-Orientales

PROCURATIONS

- Philippe LENFANT – Université Perpignan *via Domitia*, pouvoir à M. MOLY
- Jacques DIETRICH – pouvoir à A. FIALA

Commissaires du gouvernement

- Xavier PRUD'HON – DDTM/DML

Équipe du Parc

- H. MAGNIN (directeur du Parc), O. MUSARD (chef du service Ingénierie), B. FERRARI (chef du service Opérations), M. MORINEAUX (communication), A. JOU (assistante administrative)

20^{ème} Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du bureau du 04 octobre 2019

- L. VASSEUR (pêches maritimes), A. MARTIN (Life MarHa), N. MICHEZ (patrimoine naturel), M. DUMONTIER (Qualité de l'eau), G. AGIN (infrastructures, aménagements maritimes)

Invités et accompagnants

- M-L. LICARI (Conseil départemental des Pyrénées Orientales), J-M SOLE (Commune de Banyuls-sur-Mer)

M. MOLY accueille les membres du bureau et de l'équipe. Le quorum étant atteint, la session est ouverte à 14h 15.

Éléments d'introduction

M. MOLY ouvre la séance en faisant un court résumé de la rencontre des présidents de parc marin avec Mme la Ministre, Elizabeth BORNE, la Secrétaire d'Etat à la biodiversité, E. VARGON, accompagnée de la conseillère en charge de la biodiversité de l'eau et de la mer, Sophie-Dorothee DURON, le directeur de l'AFB Christophe AUBEL, le préfigurateur de l'OFB, Pierre DUBREUIL et le directeur de l'eau et de la biodiversité, Thierry VATIN. L'objectif principal de ce déplacement pour les présidents des parcs naturels marins était de défendre les emplois destinés aux parcs. Ainsi, la promesse d'une dotation de 37 postes sous plafond supplémentaires à répartir dans les parcs naturels marins a été obtenue. Les présidents ont tenu à remercier Mme la Ministre pour cette annonce, qui imposera à l'AFB de dégager progressivement ces postes de ses effectifs nationaux. La deuxième revendication forte des présidents entendue, était de ne pas dépendre du directeur délégué régional de l'OFB d'un point de vue budgétaire. Le lien hiérarchique avec le directeur délégué régional reste pour garantir une cohérence de mise en œuvre des politiques publiques du futur établissement. Le troisième point concernait le constat partagé d'absence fréquente des préfets lors des conseils de gestion des parcs naturels marins, ce qui affaiblit un peu la reconnaissance de son rôle d'outil de gouvernance locale. A noter que dans plusieurs parcs naturels marins, il existe des situations assez conflictuelles sur l'instruction des avis et plus particulièrement sur l'appréciation de l'impact notable des dossiers instruits par l'Etat. Mme la Secrétaire d'Etat a donc demandé la préparation d'un courrier afin de recadrer ces fonctionnements.

X. PRUD'HON intervient pour préciser certaines grandes règles en ce qui concerne le fonctionnement des parcs en général et le fonctionnement du PNMGL en particulier. Ces outils nouveaux et hybrides de gouvernance du milieu marin ne sont pas menés par l'Etat, ce sont bien les conseils de gestion qui occupent ce rôle central. Cela pose la question du renforcement des moyens, dans un contexte national qui n'est pas simple, avec notamment la création de l'OFB. Le constat pour le PNMGL est, à ses yeux, différent, dans le sens où ce Parc a des moyens, humains et financiers. Les relations avec les services de l'Etat, que ce soit avec la DDTM ou avec la DREAL, comme en témoigne l'implication de F. AUSCHER ici présent, sont des relations excellentes, que ce soit sur le plan technique ou avec la direction. Ici, le Parc est opérationnel.

M.MOLY tient à remercier M. le maire de Banyuls qui accueille aujourd'hui cette session du bureau du Parc. Il a été décidé que les sessions des bureaux du Parc seraient délocalisées dans les communes du Parc, afin que les maires puissent à tour de rôle assister aux travaux.

20^{ème} Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du bureau du 04 octobre 2019

J-M. SOLE souhaite rester encore un peu pour assister aux débats. Il rappelle les travaux en cours de rénovation du port et invite les membres du bureau à faire des visites de travail sur le chantier. Par ailleurs, il tient à mettre en avant la trop grande attractivité de la Réserve naturelle marine, cette situation commençant à poser problème à terre comme en mer. C'est une piste de réflexion et de travail qu'il propose aux membres du bureau.

Ce constat est partagé par plusieurs membres du bureau, qui mettent en évidence les travaux en cours sur les problèmes de sur-fréquentation, à l'échelle notamment de la façade méditerranéenne. Une zone dans la Réserve, le Cap l'Abeille, est particulièrement sous pression, notamment dans certaines périodes où la concentration de plongeurs est très importante.

M. MOLY excuse D. CODORNIU qui ne peut être présent à ce bureau.

Proposition d'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du PV du bureau du 11 avril
3. Point d'avancement de la démarche Territoires engagés pour la nature
4. Eléments de cadrage pour l'appel à projets 2020
5. Restitution des premières avancées du GT pêche
6. Cadrage préparatoire des avis du conseil de gestion : projet de ferme éolienne
7. Renouvellement de l'arrêté d'interdiction de pêche du corail rouge
8. Points d'actualité

1. Adoption de l'ordre du jour

M. MOLY rappelle l'ordre du jour prévisionnel de cette session du bureau et en propose l'adoption.

La proposition d'ordre du jour est adoptée à l'unanimité des membres du bureau.

2. Approbation du procès-verbal de la session du bureau du 11 avril 2019

M. MOLY soumet à l'approbation des membres du bureau le procès-verbal de la session du 11 avril 2019.

Approbation du procès-verbal de la session du bureau du 11 avril 2019

Unanimité

Délibération n°2019-009

3. Avancement de la démarche TEN (Territoires Engagés pour la Nature)

O. MUSARD prend la parole pour faire un point d'avancement sur cette démarche nationale, qui avait déjà été présentée par E. SAHORES lors du conseil de gestion du mois de juin dernier. Pendant son stage, elle avait également rencontré l'ensemble des communes du Parc pour la mise en valeur des actions portées par les collectivités. De nombreuses actions méritent d'être valorisées, car toutes les collectivités réalisent des actions en lien avec l'environnement, la biodiversité, etc. L'objectif central de cette démarche est bien là, il s'agit de mettre en commun toutes les initiatives en faveur de la biodiversité et qui permettent de réaliser les objectifs mentionnés dans le plan de gestion, comme par exemple les Agendas 21 des communes du Parc. Les thématiques telles que la qualité de l'eau, les déchets, le patrimoine culturel marin, l'éducation et la sensibilisation sont autant de sujets compatibles avec les objectifs du Parc et les objectifs de la démarche TEN. A ce sujet, il paraît aussi primordial de s'intéresser aux jeunes et à la transmission des actions des collectivités.

J-M. SOLE s'interroge sur la portée et sur les modalités de diffusion et de valorisation d'un tel label. Devant la multiplication des labels, il est important de pouvoir clarifier et mettre en avant ceux que l'on souhaite développer à l'échelle du territoire, afin que les populations, clients, habitants ou touristes, puissent s'y retrouver.

P. AYLAGAS propose que les jeunes fassent remonter des propositions d'actions à travers notamment les conseils municipaux des jeunes.

O. MUSARD prend note des propositions et propose une réunion début novembre, avec les élus des communes et intercommunalités du périmètre du Parc, afin d'approfondir les pistes d'innovation et des techniques d'animation nécessaires sur ce dossier, et présenter les éléments au conseil de gestion de novembre. Il sera important de développer une animation très opérationnelle. La situation nationale avec les élections prochaines sera synonyme d'une pause dans cette animation, qui reprendra à l'issue des élections municipales.

M. MOLY rappelle qu'il est essentiel de travailler avec les communautés de communes sur le territoire du Parc.

H. MAGNIN effectuera une relance pour la réunion de novembre afin de conserver la dynamique et bénéficier de la participation la plus large possible. La commune de Torreilles sera invitée à présenter sa candidature au conseil de gestion comme madame la présidente de l'ARB, le 26 novembre.

G. HUBERT met en avant les nombreuses actions de sensibilisation existantes dans toutes les communes et appelle à rester vigilant à ce que cette multitude de labels ne nuise pas à la visibilité des actions.

4. Eléments de cadrage pour l'appel à projets 2020

20^{ème} Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du bureau du 04 octobre 2019

M. MOLY tient à rappeler que ce point est abordé maintenant afin de pouvoir en débattre de manière exhaustive. Avec l'expérience du Parc aujourd'hui, il apparaît que certaines structures ont des projets intéressants mais leurs dossiers ne seront pas acceptés, car ce ne sont pas des professionnels de ce type d'exercice. La question est de savoir comment les faire monter en compétences pour se garantir de la qualité des dossiers déposés.

En 2019, le Parc a été très sollicité pour des événementiels. Cela pose la question du soutien à l'événementiel via l'appel à projets car souvent les sollicitations arrivent après la date de clôture de la publication. A l'image de la manifestation « Pignon sur mer », organisée par l'association Karwan, qui n'a pas été subventionnée dans le cadre de l'appel à projets, a pour autant reçu le soutien du Parc dans le cadre d'une convention de parrainage.

O. MUSARD reprend le bilan de l'appel à projets 2019 du Parc. Les candidatures étaient ouvertes sur une période plus courte qu'en 2018, avec des thématiques assez larges. Par conséquent, nous avons reçu plus de dossiers, à savoir 38 candidatures (24 en 2018). Parmi eux, 34 dossiers ont été présentés par écrit et seuls les meilleurs ont été présentés oralement au conseil de gestion. Pour rappel, et selon le principe même de l'appel à projets, il s'agit bien d'une mise en concurrence entre différents dossiers de candidatures rassemblés par thématique, donc proposer une bonne idée n'est pas suffisant et il est primordial de bien organiser et expliquer le déroulement du projet. La phase d'instruction s'est à nouveau effectuée sur la base des critères que les membres du conseil de gestion avaient choisis. En ce qui concerne la thématique 1, il y a un total à engager de 50 180 €. Pour la thématique 2, relative au patrimoine culturel, un total de 32 894 € est à engager. La thématique 3, relevant des projets liés à l'acquisition de connaissances, représente un total à engager de 70 390 €. O. MUSARD rappelle également les modalités de cofinancement organisées avec la région Occitanie et le département des Pyrénées-Orientales, qui permettent une synergie intéressante et une cohérence d'approche pour les porteurs de projets. Enfin, il est également rappelé que les engagements financiers se traduisent par des décisions de subvention ou des conventions de subvention, en fonction du montant attribué.

Toutefois, il existe également d'autres modalités d'engagements financiers pouvant être mis en œuvre par l'AFB pour la réalisation de projets : contrats de coopération public-public (comme par exemple avec l'UDSIS) ; convention de parrainage en lien avec des événementiels ; etc. Plus précisément par rapport à ce dernier point, la proposition est d'identifier les modalités d'implication du Parc aux événements pouvant prendre place sur son territoire, et ainsi ne plus prendre en compte cette modalité dans l'appel à projets 2020 du Parc. Concrètement, une évaluation du parrainage de l'événement sera effectuée, sous l'égide du président du conseil de gestion et du directeur délégué du Parc.

M. MOLY insiste pour que les membres du conseil de gestion soient informés des événements parrainés, même entre deux conseils de gestion.

O. MUSARD rappelle qu'un certain nombre d'événements est inscrit dans le programme d'actions, comme par exemple le Mondial du vent, où nous sommes présents depuis plusieurs années.

F. AUSCHER exprime un point de vigilance relatif à la disponibilité des agents du Parc, au regard de la réalisation du plan de gestion.

H. MAGNIN précise qu'il s'agit d'éviter d'avoir le sentiment que les projets non choisis au conseil de gestion sont systématiquement repêchés par l'équipe du Parc. L'objectif est bien de développer, en accord avec le

20^{ème} Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du bureau du 04 octobre 2019

conseil de gestion, les grandes lignes de mise en œuvre du soutien au Parc aux projets d'événements sur son territoire.

Il précise que les thématiques seront travaillées le plus précisément possible pour une présentation lors du premier conseil de gestion de 2020, idéalement fin janvier ou la première semaine de février.

La première semaine de février est privilégiée après plusieurs échanges entre les membres présents.

X. PRUD'HON constate que ces appels à projets ne sont jamais simples, et notamment les modalités de vote au sein du conseil de gestion. Il évoque le retour éventuel à la méthode utilisée en 2017 avec un vote de chaque membre du conseil.

O. MUSARD reprend les éléments de bilan, et notamment la nécessité de sensibilisation et d'explication des modalités de cofinancements. Il détaille les analyses et certaines méthodes de notation, qui posent problème car il ne faut pas laisser l'analyse au libre-arbitre de chacun. Il a pu être constaté de grandes différences de notation sur un certain nombre de dossiers lors du vote d'un appel projets précédent, et cela peut apparaître comme une remise en cause de l'application des critères choisis par le conseil de gestion.

Plusieurs membres du bureau mettent en avant la nécessité d'un processus permettant de plus faire participer le conseil de gestion lors du vote, par exemple avec l'utilisation de « zapettes », tout en conservant l'analyse objective de l'équipe utilisant les critères retenus et ayant une vision globale et transversale des dossiers.

5. Restitution des premières avancées du GT pêches

L. VASSEUR restitue les avancements du groupe de travail relatif à la pêche dans le Parc et souligne la participation active de ses membres (33 personnes, toutes les structures sont représentées). Trois sujets principaux sont investis :

- Gestion des graus :

Les professionnels de la pêche s'organisent pour anticiper cette mesure assumée par l'Etat, dans un délai de deux ans.

A ce sujet, J-C. HODEAU informe les membres que les portes seront posées lundi et mardi suivant ce bureau.

B. FERRARI précise que des agents du Parc seront présents le mardi. Cette actualité de pose des barrages est une opportunité à saisir pour H. MAGNIN, afin de communiquer et de sensibiliser sur la réflexion en cours et le travail engagé avec les pêcheurs.

X. PRUD'HON précise les raisons de ce délai de deux ans avant le retrait définitif de ces barrages : redéploiement de l'activité de certains pêcheurs, anticipation sur la perte de chiffre d'affaires envisagée, études scientifiques sur le loup et la daurade, étude hydrodynamique pour l'analyse de l'impact des barrages, etc.

- Charte de bonnes pratiques relative aux concours soumis à déclaration pour la pêche de loisir :

20^{ème} Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du bureau du 04 octobre 2019

L. VASSEUR rappelle que le sujet de la charte de bonnes pratiques est important pour le Parc. Cette charte méritait une évaluation par un constat partagé de son utilisation et de son application. Il apparaît également nécessaire de prévoir son évolution puisque sa portée réglementaire et incitative est limitée. Plusieurs questions ont donné lieu à des débats au sein du GT : périmètre d'application, quelles espèces, portée réglementaire, etc.

J-C. HODEAU appelle à mettre en place une charte opposable. La fédération qu'il représente ne voit aucune utilité aux concours. Le comptage est toujours un comptage de poissons pris, avec les mortalités consécutives inévitables qui impactent inutilement la ressource. Le Parc pourrait, à ses yeux, prendre des dispositions en ce sens.

X. PRUD'HON souhaite rappeler que les conseils de gestion des parcs naturels marins peuvent demander aux services de l'Etat de prendre des réglementations sur tous les sujets le concernant, et donc la réglementation des pêches. En effet, ce serait une solution à étudier au sein du GT. Le conseil de gestion pourrait demander au préfet de région en charge de la pêche, de rendre cette charte obligatoire pour tous les concours de manière à hausser le niveau de gestion de la ressource halieutique dans le Parc. Il faudrait pouvoir mettre en place des mesures opposables, contrôlables, permettant de différencier ce qui se passe dans le Parc, de ce qui est autorisé en dehors.

H. MAGNIN évalue l'opportunité de modifier la charte ou plutôt de prendre le temps de présenter au conseil de gestion des mesures plus fortes relatives à ces concours au sein du Parc.

F. AUSCHER s'interroge sur l'activité de chasse sous-marine.

J-C. HODEAU précise que les chasseurs sous-marins défendent leurs concours, mais le quota réalisé est bien inférieur à la pêche à la ligne.

L. VASSEUR mentionne le deuxième élément relatif à ce sujet : les déclarations de pêche de loisir. Il y a plusieurs positions à ce sujet au sein du GT et l'objectif est, pour le Parc, de préparer un bilan des retours d'expérience de ce qui se passe ailleurs, notamment dans la Réserve, pour le prochain GT.

J-C. HODEAU tient à rappeler que l'Europe est en train de mettre en demeure la France, afin qu'elle s'engage dans une telle démarche d'évaluation de la pêche de loisir. Si ce fichier de déclaration était bien fait, cela permettrait à tous de recevoir des informations à propos du Parc, au-delà des licenciés des fédérations qui ne représentent que 10% environ de la pêche de loisir.

- Gestion du poulpe

Le premier cadre réglementaire a été partagé au sein du GT. Tous les membres sont bien conscients que ce premier cadre réglementaire est à améliorer, mais cela représente un premier pas, malgré la difficulté de contrôle des engins de pêche sur le terrain.

J-C. HODEAU et G. HUBERT partagent le constat de cette problématique de la signalisation des engins de pêche.

A. FIALA mentionne la légère altercation qui a eu lieu avec le représentant des pêcheurs. Il y a un problème de fond à propos de cette pêche : le nombre de pots a augmenté de manière exponentielle et si l'on n'a pas de problème de stock aujourd'hui, le risque est réel d'arriver à un effondrement des stocks. Il est donc urgent de mettre en place des études pour évaluer ces stocks.

6. Cadrage préparatoire des avis du conseil de gestion : éoliennes

G. AGIN présente à son tour un point d'actualité sur le dossier des éoliennes en mer, notamment sur les projections en lien avec les fermes commerciales. Les points importants à retenir :

- 14 juin 2019, réunion du Conseil maritime de façade à Marseille : annonce du Ministre de deux parcs commerciaux en Méditerranée de 250 MW chacun. Il s'agit donc maintenant de s'engager un peu plus précisément dans la définition des macro-zones propices à l'installation de ces fermes, d'une surface totale d'environ 300 km².

- pour se repérer à propos de ces macro-zones, G. AGIN propose un document synthétique afin de faciliter la compréhension et la réflexion à clarifier d'ici juin 2020.

- les opérateurs des fermes pilotes sont en discussion avec de nouveaux turbiniers. Ces opérateurs sont limités en puissance par l'appel à projets.

Ce qui est certain : les macro-zones ne seront pas plus près des côtes que les zones fixées pour les zones pilotes.

A. FIALA s'interroge sur l'engagement que l'on demande au Parc, avant que des bilans et constats scientifiques aient pu être établis à l'issue de la mise en place des fermes pilotes. Il est regrettable que l'on nous demande de nous prononcer avant d'avoir des connaissances sur l'impact réel de ces aménagements.

F. AUSCHER précise qu'il y aura en effet des études, notamment sur les flux migratoires de certaines espèces d'avifaune. Ces résultats permettront de mieux évaluer l'impact des fermes pilotes.

H. MAGNIN informe que le conseil de gestion sera ressaisi à ce sujet, afin que tous les membres puissent suivre l'évolution de ce dossier.

G. HUBERT tient à rappeler que l'une des zones identifiées est une zone d'évolution des grands dauphins, ce qui présente des risques de collisions, de nuisance sonores ou autres, etc.

G. AGIN rappelle que l'AFB et le Parc naturel marin plus précisément sont très engagés dans cette réflexion et dans cette démarche d'identification des zones au regard de ces risques.

F. AUSCHER insiste, dans le cadre notamment de l'identification de la zone Natura 2000 au large, pour la création d'un conseil scientifique adossé à ces zones.

7. Renouvellement de l'arrêté d'interdiction concernant la pêche du corail rouge

N. MICHEZ prend la parole pour rappeler que le conseil de gestion aura à émettre une recommandation sur le renouvellement de l'arrêté d'interdiction de la pêche du corail rouge. Les spécificités liées à cette espèce, notamment sa croissance lente, mais également sa surexploitation ont amené les autorités à réglementer sa pêche. Dans le périmètre du Parc, un arrêté a été pris pour 5 ans, et il arrivera à échéance en juin 2020.

Une étude a donc été demandée par le Parc, conjointement avec la Réserve naturelle marine, et concerne la côte rocheuse afin d'actualiser les connaissances datant de la dernière étude de 2013. La méthode utilisée sera la photogrammétrie. Les résultats de cette étude sont prévus pour avril 2020.

F. AUSCHER s'interroge sur les points de suivi qui lui semblent très côtiers.

B. FERRARI précise que le corail rouge est quasi absent au-delà de 45 mètres de profondeur dans le Parc.

A. FIALA précise qu'elle a d'anciennes photos réalisées par un corailleur à 120 mètres sur les roches profondes, dans la zone du Parc.

8. Points d'actualité

1. Certification Port Propre

M. DUMONTIER propose un point d'actualité sur le projet de certification Ports Propres, pour lequel le Parc s'engage auprès de certains ports. En effet, les études diagnostiques sont prises en charge pour les 5 ports qui se sont engagés : Canet-en-Roussillon, Saint-Cyprien, Sainte-Marie-la-Mer, Banyuls-sur-Mer et Port-Vendres. Un CCTP a donc été préparé pour la réalisation de ces études et l'analyse des candidatures a été réalisée avec la DREAL et l'UVPO.

F. AUSCHER ajoute en ce sens que la DREAL accompagne ces projets également et des actions sont identifiées dans le programme d'actions du PAMM sur l'amélioration des déchetteries portuaires et des zones de carénage. Suite à la question d'A. FIALA, F. AUSCHER précise que le programme d'actions mentionné ne prévoit pas de suivi environnemental.

2. SCOT Communauté de communes

Un autre point d'actualité concerne le chapitre valant SMVM du dossier de SCOT de la communauté de communes Albères-Côte Vermeille - Illibéris. H. MAGNIN informe les membres du bureau que le Parc s'est prononcé par un avis favorable qu'il a lui-même signé, puisque les délais de réponse ne permettaient pas de mobiliser et de consulter l'ensemble du conseil de gestion.

3. Colloque des AMP à Biarritz

20^{ème} Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du bureau du 04 octobre 2019

H. MAGNIN poursuit à propos du 4^{ème} Colloque des aires marines protégées à Biarritz, dans 15 jours. L'Etat annoncera à cette occasion le renouvellement de la stratégie nationale des AMP à la lumière des engagements que la France prendra. Le Parc sera présent pendant la semaine au cours des ateliers techniques, et le vendredi sera une journée plus politique sur la préparation de ces stratégies avec la présence envisagée de M. MOLY.

4. Actualités communication du Parc

M. MORINEAUX présente les actualités concernant les actions de communication du Parc. L'enquête engagée en mars s'est achevée fin septembre et a permis de cibler les résidents, les touristes et les professionnels du périmètre du Parc. L'objectif fixé de 1 000 questionnaires a été dépassé. L'enquête a été organisée en deux phases, tout d'abord en ligne puis en face à face avec un enquêteur mobilisé sur le terrain. Une synthèse plus détaillée sera diffusée prochainement et les résultats finaux seront présentés au conseil de gestion le 26 novembre prochain.

Par ailleurs, l'exposition sur les canyons profonds sera inaugurée en février à Marseille, et le Parc devrait l'accueillir l'été prochain, au Château de Collioure. M. MORINEAUX tient à remercier l'implication du Château de Collioure et du département dans cet événement.

H. MAGNIN complète ce point en précisant qu'un catalogue de l'exposition, comportant beaucoup de témoignages, est prévu et sera proposé à la vente. En outre, un partenariat est aussi envisagé avec l'Observatoire de Banyuls via l'organisation de conférences scientifiques. H. MAGNIN précise que le rapprochement avec les Espagnols reste encore à organiser, afin de partager les différentes expériences de gestion sur ces sites au large.

M. MORINEAUX mentionne un dernier point important, relatif à la réalisation de trois films courts :

- sur le Parc, les paysages, les activités humaines, etc.
- sur les actions de gestion et de terrain réalisées par le Parc sur le territoire.
- sur la faune pélagique du large.

Le film de présentation du Parc est diffusé.

La séance est levée à 17h30.

Michel MOLY



Président du Parc naturel marin
du golfe du Lion